

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Anti-fourmis arrosage

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin SA
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil
Suisse

Téléphone : +41 (0)61 486 20 00

Téléfax : +41 (0)61 486 20 01

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Info@compojardin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone:145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Renseignements toxicologiques ou 061 486 20 00, COMPO Jardin AG

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

Mentions de danger	: H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P102 P103 Prévention: P270 Intervention: P391 Élimination: P501	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : biocide
produit fini

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Lambda-Cyhalothrin	91465-08-6 415-130-7		<= 0,05

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	: Repos, air frais, secours médical.
En cas de contact avec la peau	: Laver à fond avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudre chimique sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dégagement de gaz/vapeurs toxiques.
monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Gants de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit commence à se décomposer à environ 185 ° C.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

Durée de stockage : 4 a

Température de stockage recommandée : 0 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Lambda-Cyhalothrin		TWA	0,04 mg/m ³	SYNGENTA (MSDS)
		TWA	0,04 mg/m ³	Syngenta OEL 8 hr.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

Protection des mains	
Matériel	: Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
délai de rupture	: > 30 min
Épaisseur du gant	: 0,4 mm
Longueur des gants	: Type de gants standards.
Protection de la peau et du corps	: Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
Protection respiratoire	: Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: granulés fins pauvres en poussière
Couleur	: jaune
Odeur	: neutre
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 7, (20 °C)(solution aqueuse, 1 %)
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité	: Masse volumique apparente: env. 0,883 g/cm ³ , en vrac 1,02 g/cm ³ pilé

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Le produit n'a pas de propriétés oxydantes, en raison de la composition.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: calculé(e)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Remarques: calculé(e)

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): = 56 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): = 79 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,06 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): = 632 mg/kg

DL50 (Rat, femelle): = 696 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: non irritant

Remarques: Compte tenu de la composition du produit

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Génotoxicité in vitro : Résultat: Les essais réalisés à ce jour sur animaux et sur microorganismes n'ont pas apporté d'indice quant au risque de modification du patrimoine génétique.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,00044 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00036 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible
- Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Remarques: Donnée non disponible
- Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

- Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit n'a pas été testé.

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions réglementaires nationales et locales doivent être respectées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

ADN	: UN 3077
ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077
IMDG	: UN 3077
IATA	: UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Lambda-Cyhalothrin)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Lambda-Cyhalothrin)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Lambda-Cyhalothrin)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Lambda-Cyhalothrin)
IATA	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Lambda-Cyhalothrin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 9
ADR	: 9
RID	: 9
IMDG	: 9
IATA	: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (E)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Instruction d'emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Remarques : (E)
(E)

Remarques : (E)
(E)

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : (E)
(E)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage Art.-No: 2309402039

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Anti-fourmis arrosage **Art.-No: 2309402039**

Version: 3.0

Date de révision:
15.05.2017

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR